

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce mardi, 15 octobre 2024 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
 - 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 1.3 RÉALISATION DE TRAVAUX PAYABLES PAR LA TECQ 2019-2024
 - 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 1.5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-

1. ADMINISTRATION

1.1 *RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION*

157-10-24

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE selon l'article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l'article 157 du Code municipal advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE renoncer aux formalités de l'Article 156 du Code municipal.

1.2 *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

158-10-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.3 *RÉALISATION DE TRAVAUX PAYABLES PAR LA TECQ 2019 - 2024*

159-10-24

TECQ 219 - 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire souhaite améliorer l'état des infrastructures routières en procédant à des travaux de rechargement sur certaines voies;

ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans les orientations de la municipalité et répondent aux critères d'admissibilité du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, en partenariat avec le gouvernement du Canada, a établi un programme de subvention permettant aux municipalités de bénéficier de financements pour la réalisation de travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux proposés respecteront les exigences de gestion des fonds de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la réalisation des travaux de rechargement sur les tronçons de route suivants :

- Route 804
- Rue Principale
- Chemin Hamel
- Chemin Lavoie Est

DE FINANCER ces travaux à même la subvention accordée dans le cadre de la TECQ 2019-2024.

D'AUTORISER le dépôt de la demande de remboursement des travaux admissibles auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), selon les termes de la TECQ.

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 19h20.

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault